



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
LIMITÉE

E/1999/L.51  
28 juillet 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

Session de fond de 1999  
Genève, 5-30 juillet 1999  
Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

Chili, République de Corée : projet de décision

Augmentation du nombre des membres du Programme du Haut-Commissaire  
des Nations Unies pour les réfugiés

Le Conseil économique et social, rappelant la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale, en date du 26 novembre 1957, où il lui avait été demandé de créer un comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de même les résolutions dans lesquelles, par la suite, l'Assemblée a décidé qu'il convenait d'augmenter le nombre des membres du Comité exécutif, prend acte de la demande d'élargissement du Comité présentée par la Mission permanente de la République de Corée et la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies dans les notes verbales que ces missions ont respectivement adressées au Secrétaire général les 26 mai 1999 1/ et 21 juillet 1998 2/, et recommande à l'Assemblée générale de décider à sa cinquante-quatrième session s'il convient de porter de 55 à 57 le nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

-----

---

1/ E/1999/76.

2/ E/1999/112.